Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 16

Artikel: Zürich steht vor der Volksabstimmung für ein Billetsteuergesetz

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-734573

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizer





OFFIZIELLES ORGAN DES SCHWEIZ. LICHTSPIELTHEATER-VERBANDES, DEUTSCHE UND ITALIENISCHE SCHWEIZ

RÉDACTRICE EN CHEF Eva ELIE

DIRECTEUR : Jean HENNARD

Redaktionelle Mitarbeit : Sekretariat des S.L.V.

Nº 16

RÉDACTION, ADMINISTRATION :

TERREAUX 27 LAUSANNE

TÉLÉPHONE 24.430

Abonnement : 1 an, 6 Fr. Chèq. post. II 3673

Un mort dont on ne parle plus:

Le cinéma muet

Compulsant d'anciennes revues de cinéma — fin 1927, commencement 1928 — j'ai relu, non sans sourire, ce qui, en ces années déjà lointaines, s'écrivait sur la nouvelle formule du cinéma « parlé et sonore ». Si quelques critiques virent juste et pressentirent le triomphe du nouveau en de sottiges s'alignèrent pour senu que de sottiges s'alignèrent pour et pressentirent le triomphe du nouveau venu, que de sottises s'alignèrent pour exalter le septième art — né muet — aux dépens de son successeur, voué par avance, selon ses détracteurs, au mépris général et à l'insuccès! Mais le grand public, lui, la foule anonyme qu'on peut parfois renir, par de belles phrases et des sophismes, dans sa marche en avant, ou détourner pour un temps, retrouve toujours, mit par une force invisible et sûre. jours, mû par une force invisible et sûre, la route du progrès. Aussi accueilli-il avec grande joie le «remplaçant» et, comme celui-ci le méritait, lui demeura-t-il fidèle. Cela, non seulement en Amérique, mais en Europe et dans tous les pays du monde

Pourtant, des gens hochent la tête et vous disent : «Avec le film muet, les af-faires allaient mieux!» Ce qui s'appelle, entre parenthèses, n'envisager qu'un côté de la question, celle-ci ramenée à l'argu-ment de poids: plus ou moins de gros sous.

A cet almable sous-directeur de cinéma, qui se reportait au passé et soupirait, je demandai si l'on pouvait rendre respon-sable le «sonore» de la multiplicité des salles concurrentes — cause certaine de la diminution des recettes — Les affaires moins bonnes parce qu'on parle et chante sur une pellicule impressionnée? Allons done! Economie, au contraire, d'orchestre

ou de pianiste, supprimés *ipso facto.*— Voyons, demandai-je, franchement, quel directeur de cinéma se risquerait, aujourd'hui, à reprendre et projeter des bandes muettes ? Vous, par exemple ?... — Jamais de la vie!

La réponse a jailli, spontanée. Eh! la voilà bien, la preuve que le cinéma sonore a gagné triomphalement la partie! Et dès la première soirée. En 1929, déjà, un correspondant américain relatait que

...d'un jour à l'autre, la mode était née, Tandis que tous les principaux théâtres des Etats-Unis, désireux de pouvoir présenter la merveille à leur public, s'équipaient à la hâte, des millions se déversaient dans les caisses de Warner Brothers, lesquels se lançaient valors à fond dans la production de films parlants, et, de leur côté, louaient et aménageaient, à grande vitesses, toutes les salles qu'ils pouvaient s'annexer. A chaque nouvelle production qu'ils présentaient, l'enthousiasme des foules s'amplifiait, et les recettes montaient, au détriment de toutes les salles qui n'offraient-pas de films parlants ou synchronisés.

Quelques mois après, la T. S. F. de Radio-Toulouse lançait à travers l'espace une nouvelle conversion, celle de notre excellent confrère Francis-F. Rouanet :

excellent confrère Francis-F. Rouamet:

«Ah! disait-il, comme nous nous sommes bien défendus contre l'intrus! Que de beaux arguments nous avons pu trouver. De quel parti-pris personnel j'ai boulé à tout ce que l'on cervait sur lui.» Et puis Rouanet trouve son chemin de Damas — si l'on peut dire — en assistant à ce fameux «Chanteur de Jazz», qui demeurera dans Phistoire du cinéma sonore. Ce fut, comme pour l'apôtre Paul, une illumination: «Je comprends votre lutte, dit-il en s'adressant à Alexandre Arnoux; j'ai relu depuis votre critique de «Broadway Melody», je viens de relire votre article: «Fin d'Année», et le tragique de cette victoire se lit à chacune de vos lignes. Vous avez voulu, vous aussi, résister, puis vous avez lâché pied, admis le sonore et enfin la dernière phase vous et apparue et vous écriviez: ele vainqueur écrasera le vaineu». Avant rêvé de l'existence possible du muet à côté du parlant, vous rectifiez d'un jugement forme! « l'alliance est impossible. Ceci tuera cela, c'est la condition même de la vic. La réussite du parlant apparait aujourd'hui et très nettement comme exclusive du muet.»

Ainsi, ils y venaient tous. Un étonne-ment toutefois de la part de Vuillermoz, qui croit en l'avenir du film qui parle et chante, mais se demande ce qu'est devenu public

...qui se passionnait, hier encore, pour le film muet? Où est-il? Qu'est-il devenu? Les fabri-cants de postes sonores, continue-t-il, n'ont tout de même pas pu assassiner, sans qu'on s'en aper-çoive, les millions de spectateurs qui l'adoraient (le cinéma muet). Or, je ne trouve plus trace de leur existence dans la civilisation d'aujourd'hui.

Donc, dès les premières années des Donc, dès les premières années des

*talkies > — et, pour une fois, tous les
témoignages concordent — il n'y eut même pas bataille entre les deux rivaux.
Aux premiers déroulements de la bande
nusicale ou parlante, la cause était... entendue — c'est le cas de le dire! — et
gagnée. Eclipse de l'un, rayonnement de
l'autre. l'autre.

Avec le recul du temps, on se demande comment on put même imposer aux spec-tateurs du début du siècle une anomalie comme celle des sous-titres, interrompant la succession des images, rompant l'action substituant à la pantomime des interp tes, quoi ?... des caractères explicatifs inertes d'imprimerie! Le cinéma, art du mouvement, cédait la place à d'oiseuses projections, à des phrases le plus sou-vent d'une platitude sans égal, comme :

Le mari parle: «Soyez la bienvenue, Madame.» La femme parle: «Voulez-vous que je vous onduise à votre chambre?»¹

Conduise à votre chambre ? 31

Palpitant, n'est-ce pas ?

Autre sottise, celle de présenter chanteurs et chanteurses (lors du cinéma muet) ouvrant en cadence un four noir, plus ou moins photogénique, sans qu'il en sorte un son! Qu'on me permette, à ce propos, de donner en exemple le groupe antique et célèbre de Laocoon. On sait que les sculpteurs représentèrent le héros troyen calagé nar deux serpents monstrueux dont enlacé par deux serpents monstrueux, dont les anneaux étouffent aussi ses fils. Alors, bandant ses muscles dans un dernier effort pour se débarrasser des hideuses bêtes, le visage de Laocoon exprime une torture d'agonie, sans que ses lèvres se desserrent pour un rugissement, pour un su-prême cri d'appet et de vie... Stoïcisme ! ont déclaré les commentateurs. Asphyxie ! donc impossibilité de crier, assurèrent des physiologues. Et de disserter tous, les critiques des diverses époques, en passant à reflect de l'explication plausible, logique, présentée par Schopenhauer (il est bon de revoir ses auteurs);

el fevoir ses auteurs):

«Il était impossible de tirer du marbre un Laccoon criant...» Et plus loin: «Cette ouverture de bouche, phénomène inséparable du cri, doit être avant tout motivée, justifiée par le son qui l'a occasionnée. » ... «Mais dans l'art plastique, la corprésentation du cri en lui-même est tout à fait déplacée »... «la condition du cri, je veux dire cette ouverture violente de la bouche qui bouleverse tous les traits et tout le reste de l'expression, deviendrait réclement incompréhensible. » «Chose plus grave encore, nous aurions là le spectacle toujours ridicule d'un effort qui demeure sans effet...»

C'est pourtant ce qu'ont admiré, au cinéma, tant de critiques ; ce que regrettent

nema, tant de critiques; ce que regrettent encore quelques-uns...

Le public, en se détournant de cette forme d'art incomplète, a donc, tout simplement, fait justice des stupidités qu'elle comportait. Que si quelque facétieux venait à insinuer qu'il y a des ânes pour aimer... le son 2 on pourrait lui répondre qu'il en est d'autres qui n'ont pas besoin de faire les ânes... mais ceci est une autre chanson. autre chanson.

Mort le cinéma muet! Vive le sonore! Eva ELIE.

N.B. — Cet artiele, retardé à l'impression, mais écrit avant celui de M. J. Estoppey, répond sur certains points à notre excellent et apprécié collaborateur. Du choc des idées naît la lumière! Aussi demanderons-nous à cet ami du cinéma c'muet> ce qu'il pense de la révolation de la voix humaine, par le «sonore»? Enfin, sans la nouvelle invention, qui de gens infirmes (ces muets qui ouvraient la bouche sans qu'il en sortit un son) fit des êtres complets, connaitrait-on jusque dans les petites villes éloignées la voix émouvante de certains hommes d'Etat, de certains artistes? Or, par les Actualités et avanqu'elle se fut tue à jamais, on entendit la voix honnéte et grave du Roi-chevalier, ce Belge au

1 «La Femme de nulle part», film avec sous-

es. «Faire l'âne pour avoir du son», proverbe.

ZÜRICH

steht vor der Volksabstimmung für ein Billetsteuergesetz

Der Abstimmungstag ist noch nicht be-kannt, er kann im November, Dezember oder event. erst im Januar sein. Der Kantonsrat hat in seiner Sitzung vom 1. Okt. a. c. den Regierungsrat beauftragt, die Volksabstimmung über folgende 6 Vorlagen anzuordnen

Gesetz über das Halten von Hunden

- Organisation der riatskanzleien ;
- amtlichen Wohnungs den
- den amtlichen Wohnungs-nachweis ; die Bezirkshauptorte ; das Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Kran-ken- und Unfallversicherung ; Einführung einer Billetsteuer.

Das Billetsteuergesetz wurde vom Rat

mit 115 gegen 2 Stimmen angenommen.

Laut Art. 30 der Kantonsverfassung sind alle zur Volksabstimmung gelangenden Vorlagen spätestens 30 Tage vorher zu veröffentlichen und den Stimmberechtigten einzuhändigen.

§ 4 des Gesetzes schreibt vor, dass die Billetsteuer 10 % des Eintrittsgeldes zu be-tragen hat, wobei Bruchteile von weniger als 5 Rp. Steuer auf 5 Rp. aufgerundet werden. Es beträgt demnach z. B. bei Ka-russels oder andern kleinen Vergnügungen, wo ein Eintrittsgeld von nur 20 oder 30 Rp. erhoben wird, die Steuer 25 % resp. 17 %. Bei einem Eintrittsgeld von so the chromen with, the steel 23 % on beispielsweise 60 Rp. beträgt die Steuer Fe. Nur bei geraden Eintrittspreisen von Fr. 1.—, 1.50, 2.—, 2.50 u. s. w. macht die Steuer genau 10 % aus; bei den Zwischenpreisen ergeben sich durch die Aufrundung stels mehr Prozente.

Bei Veranstaltungen mit mechanischen Musik- und Sprechinstrumenten kann eine jährliche Pauschalsteuer von Fr. 2.— bis Fr. 500.— erhoben werden. Ueberdies ist vorgesehen, dass der Bezug der Billetsteuer die gleichzeitige Erhebung einer Pauschalsteuer nicht ausschliesst. Für alle Veranstaltungen, die der Unterhaltung, der Belehrung oder dem Vergnügen dienen, für deren Besuch in irgend einer Form ein Entgelt geleistet wird, ist

grand cœur. J'en garde pour ma part — et combien avec moi! — un souvenir ému et reconnaissant à la nouvelle formule «sonore» du cinéma. La voix d'un Charles Boyer n'apporte-telle pas aussi un attrait à ses rôles, cette belle voix basse et musicale ? Imaginerait-on celle, muancée et doucereuse, d'un Victor Boucher, si les films étaient restés muets ? Per passe... Ah! encore, il me faut rappeler ici cette chanson du rail dans «Jean de la Lune», et ce lancinement, cette obsession dans la tête de la fugitive: «Jean-de-la-lune, Jean-de-la-lune, Jean

ausser der Gebühr für die polizeiliche Be-willigung die Billetsteuer zu entrichten. Das bedeutet ohne weiteres eine drei-fache, direkte und indirekte Besteuerung der Unternehmer, Vereine usw. die unter die Billetsteuer fallen. Einmal die Staats-

die Billetsteuer fallen. Einmal die Staatsund Gemeindesteuern, dann die Polizeigebühren (Patente) und dann die Billetsteuer.
Die Idee der Abwälzung auf die Besucher ist eine Ulopie. Das war zu guten
Zeiten event. noch möglich, aber bei der
heutigen allgemeinen Stagnation der Wirtschaft ist die Abwälzung auf die Besucher
eine Phantasie. Wenn auch die betroffenen
Unternehmen die Billetsteuer event. auf
die Eintrittspreise zuschlagen, so ist damit
zu rechnen, dass ein Grossteil der Besucher auf die billigeren Plätze abwandert,
wie dies z. B. im Kinobetrieb bereits seit
einigen Jahren festgestellt worden ist.

Ob das Abstimmungsverhältnis bei der
Volksabstimmung das gleiche Resultat wie

Volksabstimmung das gleiche Resultat wie im Kantonsrat zeitigen wird, möchten wir immerhin bezweifeln, denn bei den breiimmerhin bezweifeln, denn bei den breiten Massen sind neue Steuern jedenfalls nicht populär geworden. Im Jahr 1922 entschied das Zürcher Volk mit rund 70 tausend gegen 43.000 Stimmen gegen die damalige Vorlage. Es ist anzunehmen, dass die neue Vorlage eine ähnliche Niederlage erleidet. Im Zürcher Kantonsrat befürchtete man denn auch bereits, dass die Gegnerschaft gegen diese indirekte Steuer nicht schlafen werde. Der Kompissionspräsident Geghwend führte in der missionspräsident Geghwend führte in der missionspräsident Gschwend führte in der Kantonsratssitzung vom 30. 3. 1934 u. a. aus, dass ihn die unheimliche Stille, die aus, dass ihn die unheumtiene suite, aus in der Oeffentlichkeit herrscht und na-

in der Oeffentlichkeit herrscht und na-mentlich die Schweigsamkeit der Kinobe-sitzer etwas unbehaglich stimme.
Der stadtzürcherische Verband für Lei-besübungen (22.000 Mitglieder zählend) hatte an die Regierung eine Eingabe ge-richtet, man möge ihn von der Billetsteuer befreien, oder dann einen Teil seinen Zwecken zuweisen. Hiezu bemerkte der Kommissionspräsident Gschwend, es könnte sehr verhänanisvoll werden für das Gesehr verhängnisvoll werden für das Ge-setz, wenn man die Sportverbände als wertvolle Bundesgenossen für die Durchbringung der Vorlage zum vorneherein zu-rückstossen würde. Im krassen Gegensatz hiezu hat aber Kantonsrat Dr. med. Hoppeler am 9. Juli 1934 anlässlich der Beratungen über das Verkehrsgesetz der Bil-letsteuervorlage und dem Kantonsrat einen unheimlich schlechten Dienst erwiesen, in-

unheimlich schlechten Dienst erwiesen, indem er sich wie folgt äusserte:
«Ich warne den Rat davor, sich vor den volksverderbenden Spörtlern zu verbeugen; die 100,000 Löhli, die zusammenkommen, um bei gewissen sportlichen Veranstaltungen Sensation zu empfinden, imponieren mir nicht.»

Dass dieser Magistrat, der doch sicher auch mit den Stimmen der Sportsleute an die Staatskrippe gekommen ist, mit seinen Aussagen die gesamte Sportwelt vor den Kopf gestossen hat, kamn nicht bezweifelt werden. Es war eine grosse Entgleisung, sich so masslos und ohne irgend einen plausiblen Grund auf solch unbegreifliche Art blen Grund auf solch unbegreifliche Art gegen die Spörtler zu äussern. Hr. Dr. med. Hoppeler hat damit nicht nur die Zürcher Sportsleute arg beschimpft, son-dern auch die Spörtler der gesamten Schweiz und des Auslandes. Wir können den Spörtlern nachfühlen, wenn sie über solch unerhörten Anwürfe eines gebildet sein wollenden Magistraten verärgert sind. Zur richtigen Zeit wird Herr Dr. med. Hoppeler zweifelsohne auf seine Verun-Hoppeler zweifelsohne auf seine Verunglimpfungen die richtige Antwort einkassieren können.

Hoffen wir, dass der Souverän zeigen Wird, dass er sich solche Ungeschicklich-keiten eines Magistraten nicht gefällen lässt und die entsprechende Antwort gibt.